

Déclaration préalable
CAPA Recours rendez-vous de carrière PLP
Académie de Versailles
Janvier 2019

Tout d'abord, il convient de rappeler que le SGEN-CFDT a été signataire de l'accord PPCR qui constitue une reconnaissance d'un parcours de carrière basée sur une réelle évaluation des compétences professionnelles des professeur.e.s décrites dans le référentiel de 2013.

En effet, il permet de rendre compte de l'investissement des professeur.e.s auprès de leurs classes mais aussi au sein de l'établissement avec un double regard entre le corps d'inspection et la direction. Il s'agit donc d'un nouveau dispositif mais force est de constater que l'application qui en est faite est loin de correspondre à l'engagement porté par notre organisation. Elle nous amène à formuler quelques remarques :

Lors du GT du 11 décembre 2018, la Direction des Ressources Humaines nous avait assuré que tous les dossiers des collègues pénalisés par des « bugs informatiques » seraient examinés, or, il s'avère que cela n'a pas été le cas. Les relances réalisées par les chefs d'établissement n'ont pas été prises en compte ce qui a porté préjudice à l'une de nos collègues.

De plus, lors du GT rendez-vous de carrière du lundi 14 janvier 2019, notre mission d'accompagnement et de suivi des collègues a été rendue difficile car nous n'avons pas été destinataires des critères permettant à la Rectrice d'attribuer un avis final. Cet avis apparaissait en contradiction avec les avis formulés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection.

Nous partageons donc l'incompréhension des collègues et nous tenons à insister sur le fait que cela ne peut aller dans le sens d'une relation de confiance envers l'institution. Nous rappelons ici que 3 rendez-vous de carrière ayant reçu 11 avis EXCELLENT à tous les items se retrouvent avec un avis final : TRES SATISFAISANT. Nos collègues ressentent aussi cela comme une profonde injustice car l'appréciation finale de la Rectrice apparaît comme étant totalement déconnectée de la réalité. Il convient de rappeler qu'un seul cas sur les huit présentés a fait l'objet d'une modification, ce qui nous semble largement insuffisant et injustifié au regard de la légitimité de ces recours.

Pour conclure, nous nous interrogeons sur l'intérêt des recours et nous souhaitons qu'il y ait une véritable remise en question en matière de communication et d'accompagnement des collègues. Nous ne cherchons simplement qu'à travailler dans le sens d'une véritable reconnaissance des valeurs professionnelles des agents et rendre l'application du PPCR conforme à notre engagement.

Nous terminerons cette déclaration en remerciant les services pour la qualité des échanges et leur disponibilité.

Les élu.e.s PLP du SGEN-CFDT Versailles